

JUSTICE FISCALE ET FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le MIDH et plusieurs organisations s'engagent pour un financement durable de l'éducation et de la santé

Ce jeudi 24 juillet 2025, plusieurs membres de la société civile ivoirienne et des organes de presse se sont réunis au siège du Mouvement ivoirien des Droits Humains (MIDH), à Cocody, pour une importante session de plaidoyer dédiée à la justice fiscale et au financement des services publics, en particulier dans les secteurs cruciaux de l'éducation et de la santé. Organisée par l'Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels (GI-ESCR), en partenariat avec Tax Justice Network Africa (TJNA) et le MIDH, cette rencontre a rassemblé experts, acteurs de la société civile et partenaires engagés dans la défense des droits humains.

Cette réunion intervient à la suite des rapports publiés par le MIDH en 2022 et 2024, mettant en lumière les conséquences néfastes de la privatisation et de la marchandisation de l'éducation et de la santé en Côte d'Ivoire. Les études ont révélé un point commun alarmant : le manque chronique de financement public pour ces secteurs vitaux. C'est dans ce contexte que la société civile s'est mobilisée pour réfléchir à des solu-



tions concrètes visant à renforcer les ressources nationales grâce à la justice fiscale.

Justice fiscale : un levier fondamental pour la réalisation des droits humains

Lors de cet atelier, plusieurs experts ont animé les échanges, enrichissant la réflexion collective. Aya Lou Douabou, responsable du programme Afrique à GI-ESCR, a notamment insisté sur l'enjeu crucial de la lutte contre les flux financiers illicites.

« Selon les données de l'Union africaine datant de 2019, notre pays perd chaque année environ 2,33 milliards de dollars à cause

de ces flux. Cet argent, s'il était récupéré, pourrait largement contribuer à un financement durable des services publics essentiels », a-t-elle souligné.

Mme Douabou a expliqué que ces pertes résultent notamment de mécanismes sophistiqués d'évasion fiscale utilisés par certaines entreprises multinationales, privant ainsi l'État ivoirien de ressources indispensables.

« Il est primordial que l'État maîtrise pleinement cette problématique, en renforçant les contrôles et en mettant en place des solutions fiscales durables », a-t-elle ajouté. Elle a également insisté sur la né-

cessité d'une gestion rigoureuse et transparente des fonds publics mobilisés, afin d'assurer un réel impact sur l'éducation et la santé.

Plus loin, elle a mis en perspective cette lutte avec les enjeux internationaux, rappelant que les flux financiers illicites sont liés à une architecture financière mondiale héritée de la période coloniale.

« C'est pourquoi il est crucial que les États africains s'unissent pour réformer cette architecture », a-t-elle affirmé. Elle a ainsi présenté les travaux en cours autour de la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, menée par un groupe de pays africains, pour garantir le droit à une taxation juste des multinationales opérant sur le continent.

Une mobilisation collective au service de l'État social

En clôture de cette session riche en débats, Bamba Drissa, président du Conseil d'administration du MIDH, a remercié les participants pour leur engagement et la qualité des échanges.

« Cette rencontre n'était pas un simple cadre de dialogue : elle a été un moment stratégique de convergence entre les idées, les expertises et les engagements »,

a-t-il déclaré.

Le PCA Bamba Drissa a rappelé que la justice fiscale est un levier fondamental pour renforcer l'État social et garantir un accès équitable aux droits fondamentaux, notamment à l'éducation et à la santé.

« Nous sortons d'ici avec une compréhension renouvelée, et surtout partagée, de ce que signifie la justice fiscale dans un contexte comme le nôtre », a-t-il affirmé. Il a également salué la mobilisation de la société civile ivoirienne, « moteur essentiel de la transformation sociale ».

Enfin, Bamba Drissa a insisté sur un principe fondamental :

« Les recettes fiscales ne doivent pas bénéficier à une minorité. Elles doivent servir le bien commun et garantir l'effectivité des droits humains. »

Cette réunion marque une étape clé dans l'engagement de la société civile ivoirienne en faveur d'un financement durable et équitable des services publics. Elle ouvre la voie à un dialogue renforcé avec les autorités, pour que justice fiscale rime enfin avec justice sociale en Côte d'Ivoire.

Sidibé Adama